

Correspondance:

ANDREY Simon 6, rue Julien Peyhorgue 69100 VILLEURBANNE Tél./Fax 04 78 85 24 14

1er TROPHEE DE VITESSE MOTOS 50cc DE SAINT MARCEL 8 mai 2007 (71380)

Règlement particulier

ART 1: Le RMSCV et le M.C. Racing team organisent une course de motos 50 cc le mardi 8 mai 2007, comptant pour le Championnat Rhône Alpes Auvergne et le trophée pocket bike du sud est. La piste utilisée sera le circuit de Saint Marcel (71380).

ART 2 : Il s'agit d'une course de vitesse ouverte aux pilotes licenciés F F M (M 50 - C 50 - NCB - NCA - INTER....), NPP pour les Pocket et Pit bike, et d'une catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BEES (licence éducative F F M obligatoire)

ART 3: Catégories admises

Catégorie éducative : machines avec roues de 10 pouces maximum

Motos 50 cc: machines 50 et 125 cc, 4 temps; 13 CV

Pocket bike Promotion: Pocket bike Open: omnimarques, 50 cc maximum

Pit Bike Vitesse: machines 125 cc maximum, 4 temps, 13 CV

Scooter 50 cc

Rappel: Niveau sonore maximum de 92 db.

ART 4 : Le droit d'engagement par machine est fixé à :

- 10 euros pour les éducatifs
- 50 euros pour les motos 50 cc
- 30 euros pour les Pit Bike
- 50 euros pour les Pocket Bike

ART 5 : Pour les pilotes non licenciés F F M**2007** il sera proposé une licence à la journée (demandée à l'avance) moyennant un certificat médical et un chèque de **33 € Pocket 50 € 50 cc** Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (125 € + 25 € cot club = 150 €)

ART 6: Les demandes d'engagement sont à envoyer:

Simon ANDREY

6, rue Julien Peyhorgue 69100 VILLEURBANNE Tél/fax : 04 78 85 24 14

accompagnées des droits d'engagement

ART 7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le lundi 7 mai de 16 à 18 heures le mardi 8 mai de 7 à 9 heures

ART 8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils sont tenus de respecter les drapeaux utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements se feront impérativement moteur arrêté.

RAPPEL: Il est conseillé à chacun de disposer d'un extincteur.

Pour tout détail non précisé, se rapporter aux règlements FFM des catégories correspondantes, et au règlement du Trophée du Sud Est pour les Pocket Bike.

ART 9: Horaires ci-joints

ART 10: Prix, coupes, médailles etc

ART 11 : Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte

Directeur de course : Monsieur Jean Pierre PLANCHE

Jury: Melle Christine LEBEUF - Mrs Jean Claude FAIVRE - Pascal LEGER

Commissaires techniques: Mrs Gérard BOITON - Patrick MONDINO - Gilles CHARREAU

Commissaires de Piste: Mmes et Mrs DESCHAMPS - BOYER - DREVET - PICHAT- LECOINTE

VISA LIGUE

VISA F. F. M.

VISA PREFECTURE 71

CHALONS SUR SAONE - 8 MAI 2007 Saint Marcel (71380)

Catégories	Libres	Libres Chrono	Courses	Courses Courses
Educatifs	9h	11h	14h15	16h15
Pit-Bike Vitesse	9h15	11h15	14h30	16h30
Pocket promotion	9h30	11h30	15h	16h45
Pocket open	10h	11h45	15h15	17h
Pocket open	10h15	12h	15h30	17h15
50 Vitesse	10h30	12h15	15h45	17h30
Scooter	10h45	14h	16h	18h